

PÊCHES & AQUACULTURE

EN NOUVELLES

PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Sous-ministère aux pêches, à l'aquaculture, au commerce, à la transformation et aux relations intergouvernementales | Direction des communications

200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Donald Arseneau, Maryanne Gervais, Nathalie Moisan, Jérémie Persant, Aimée Raby, Carolyn Robichaud, Ndiga Sène et Rabia Siga Sow.

2

Entrée en vigueur du Règlement sur les certificats d'apprenti-pêcheur, d'aide-pêcheur et de pêcheur

Une nouvelle ère s'annonce pour la pêche au homard sur la Côte-Nord

Lancement de la Politique bioalimentaire 2025-2035

3

MSX et Dermo : deux maladies préoccupantes pour les producteurs d'huîtres québécois

Calendrier des foires commerciales de 2026 dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

4

Allègement administratif : simplifier les démarches pour mieux soutenir le secteur

Visite du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en Gaspésie

Travaux de planification stratégique pour le secteur

LA DIVERSITÉ DE NOS PRODUITS AQUATIQUES : UNE RICHESSE À VALORISER

L'année qui se termine nous a rappelé à quel point la diversification des marchés est essentielle. Les défis liés aux tarifs et aux menaces commerciales nous poussent à innover et à explorer toutes les possibilités, autant au Québec qu'ailleurs au Canada et à l'international. Il faut voir ça comme une occasion de renforcer nos liens commerciaux et de faire rayonner nos produits, et on vous appuiera dans vos démarches.

Mais ça ne peut se faire sans une solide concertation. Chaque maillon de la chaîne a un rôle à jouer, et je suis convaincu qu'en travaillant ensemble – transformateurs, pêcheurs, aquaculteurs et partenaires – on va assurer la pérennité du secteur et générer des retombées économiques importantes pour nos régions.

Au Québec, on a la chance d'avoir un large éventail de poissons et de fruits de mer. Bien sûr, on connaît tous le homard et le crabe des neiges. Mais il y a aussi des espèces qui méritent une place plus avantageuse dans nos paniers d'épicerie, comme le sébaste, le crabe commun, le couteau de mer ou la palourde. C'est sans parler de l'aquaculture, qui se démarque de plus en plus avec des produits comme l'omble de fontaine, les huîtres, les moules et les pétoncles. C'est une richesse pour le Québec, une richesse que je m'engage pleinement à faire découvrir et apprécier par les consommateurs d'ici.

Une de mes priorités est donc d'augmenter la consommation de nos produits aquatiques. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation continuera de travailler avec les acteurs de la commercialisation pour donner plus de visibilité à nos produits et pour stimuler la demande. Avec l'appui de la nouvelle Politique bioalimentaire 2025-2035 – *Nourrir nos ambitions*, on mise justement sur l'identification et la promotion des aliments d'ici afin d'encourager les Québécois à consommer localement.

Je vous assure de mon engagement, ainsi que de celui du Ministère, à soutenir le secteur des pêches et de l'aquaculture dans son développement, en tenant compte des défis environnementaux et économiques.

En cette période des Fêtes, j'en profite pour vous souhaiter, à vous et à vos familles, santé, bonheur et paix. Que 2026 soit une année fructueuse pour vos projets et pour notre industrie.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec,

DONALD MARTEL

BILAN DES INTERVENTIONS MENÉES EN 2024-2025 DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Par **Maryanne Gervais**, Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le bilan présenté ci-dessous, qui concerne l'année financière 2024-2025, s'articule autour des six grands domaines d'intervention du Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec. Les interventions ont été menées par le biais des programmes ministériels suivants :

- Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales 2023-2026;
- Programme d'appui financier aux entreprises de pêche commerciale 2023-2026;
- Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026;
- programme Innovation bioalimentaire 2023-2028

ainsi qu'avec la contribution du Fonds des pêches du Québec.

CAPTURE

- Plusieurs projets ayant bénéficié d'une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dont certains pour l'acquisition de systèmes de monitoring ou l'augmentation de l'efficacité et de la sécurité des entreprises de pêche;
- **77** interventions qui totalisent un soutien financier de **5,5 M\$**, dont **1,3 M\$** pour la relève;
- **30** interventions sous la forme de garanties de prêt qui représentent un total de **21,2 M\$**.

TRANSFORMATION DES PRODUITS AQUATIQUES

- Des projets consistant, par exemple, à acquérir et à installer des équipements pour optimiser ou augmenter la production des usines de transformation;
- **23** projets réalisés pour des investissements totaux de **15,4 M\$** et une aide financière totale de **3,0 M\$**.

AQUACULTURE

- Des projets visant, entre autres, à installer des systèmes de traitement ou de recirculation des eaux dans les piscicultures;
- **21** projets réalisés pour des investissements totaux de **11,7 M\$** et une aide financière totale de **2,5 M\$**.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUATIQUES

- Des projets visant principalement la promotion et l'identification des produits aquatiques d'ici sur le marché québécois;
- **9** projets réalisés pour des investissements totaux de **1,0 M\$** et une aide financière totale de **0,6 M\$**.

INNOVATION

- Des projets d'innovation consistant notamment à améliorer la productivité des usines, à optimiser la chaîne d'approvisionnement des produits ou à développer de nouveaux procédés de transformation;
- **7** projets réalisés pour des investissements totaux de **2,5 M\$** et une aide financière totale de **1,0 M\$**.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'APPRENTI-PÊCHEUR, D'AIDE-PÊCHEUR ET DE PÊCHEUR

Par **Luc Côté**, Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture

En vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP) a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs. Ainsi, cette loi accorde au BAPAP le pouvoir d'adopter des règlements sur les conditions de délivrance des certificats de compétence, les prérequis exigés (apprentissage en mer, scolarité minimale, cours spécialisés, expérience équivalente), les obligations des titulaires de certificats, les renseignements et documents à fournir ainsi que les cas d'exemption. Entré en vigueur le 12 septembre 2025, le Règlement sur les certificats d'apprenti-pêcheur, d'aide-pêcheur et de pêcheur modernise les conditions de délivrance de ces certificats délivrés par le BAPAP. Il remplace le Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs, datant de 2001.

Le Règlement sur les certificats d'apprenti-pêcheur, d'aide-pêcheur et de pêcheur instaure un régime de qualification des nouveaux pêcheurs québécois amélioré. Les critères de certification du BAPAP reposent désormais sur la combinaison obligatoire de formations et de temps en mer ainsi que sur l'acquisition de compétences en matière de sécurité maritime, à l'instar des critères utilisés par Pêches et Océans Canada pour la délivrance de permis de pêche commerciale. Ce règlement concourt ainsi à professionnaliser les métiers de la pêche. Il ne restreint pas l'accès aux métiers de la pêche commerciale, mais garantit que la relève dispose des compétences pratiques et théoriques nécessaires pour gérer et développer des entreprises de pêche commerciale dans un contexte de plus en plus exigeant. De plus, les personnes qui détiennent ou demandent un certificat pour exercer le métier de la pêche au Québec s'adressent dorénavant à un seul point de service, le BAPAP, qui leur fournit tous les renseignements nécessaires.

Ce règlement prévoit également des formations à distance dans toutes les régions maritimes du Québec. L'École des pêches et de l'aquaculture du Québec est responsable de l'organisation de ces formations, en collaboration avec les centres de formation professionnelle et les centres de services scolaires concernés. Les demandes de formation doivent émaner du milieu, lequel est responsable de constituer des groupes d'au moins 12 participants pour bénéficier du service.

L'application du Règlement est sous la responsabilité du [BAPAP et de son président, M. O'neil Cloutier](#). Nous remercions l'équipe du BAPAP pour son travail essentiel à la pérennité du secteur.

UNE NOUVELLE ÈRE S'ANNONCE POUR LA PÊCHE AU HOMARD SUR LA CÔTE-NORD

Par **Ndiaga Séne**, Direction régionale de la Côte-Nord

Autrefois en marge de la pêche au homard, la région de la Côte-Nord connaît une véritable transformation depuis deux ans. Grâce à la délivrance de nouveaux permis exploratoires par le ministère des Pêches et des Océans du Canada, cette région s'impose progressivement comme un acteur important dans le golfe du Saint-Laurent. Cette montée en puissance ouvre la porte à de nouveaux débouchés, mais s'accompagne également de défis pour les pêcheurs et la filière locale.

L'objectif principal de ces permis exploratoires est d'acquérir des données scientifiques sur l'abondance et la répartition du homard en suivant des protocoles stricts. En 2024, les pêcheurs de la Côte-Nord ont reçu 25 permis exploratoires totalisant 6 250 casiers dans la zone de pêche 18. Au cours de l'année suivante, 12 permis supplémentaires ont été délivrés dans le secteur d'Anticosti, au sein de la zone 17. De façon parallèle, 91 permis commerciaux réguliers demeurent actifs dans la région.

Malgré les défis rencontrés, les résultats des premières sorties en mer sont prometteurs. En 2025, les données préliminaires indiquent que les débarquements dépassent 1 000 tonnes dans la zone 17, pour une valeur avoisinant 18,0 millions de dollars, et plus de 500 tonnes dans la zone 18, représentant 8,5 millions de dollars. Sur l'ensemble de la Côte-Nord, tous types de permis confondus pour la pêche au homard, les volumes débarqués ont plus que doublé entre 2023 et 2025, atteignant désormais plus de 3 700 tonnes.

Cette nouvelle situation pourrait offrir des retombées économiques significatives et une vitalité renouvelée à l'ensemble de la région. Afin de maximiser les retombées locales, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accompagne les pêcheurs et les entreprises de transformation dans leurs projets visant à renforcer la filière régionale.



LANCEMENT DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE 2025-2035

Par **Marianne Gervais**, Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture

La Politique bioalimentaire 2025-2035, *Nourrir nos ambitions*, a été dévoilée le 22 août dernier. Elle s'appuie sur trois grandes ambitions pour le Québec : accroître l'autonomie alimentaire, développer la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire ainsi qu'accélérer l'innovation dans ce secteur.

Afin de soutenir les grandes orientations de la Politique, sept cibles ont été établies pour mesurer la progression de la prospérité et de la durabilité du secteur bioalimentaire. Trois de ces cibles s'appliquent directement aux pêches et à l'aquaculture commerciales : augmenter les investissements des entreprises, diversifier et accroître les marchés d'exportation bioalimentaires, et réduire de 15 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

La Politique bioalimentaire tient compte de la contribution du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales à l'économie québécoise et à la vitalité de nos régions maritimes. Il joue un rôle essentiel en diversifiant l'offre de produits halieutiques et en soutenant l'économie régionale.

Pour favoriser le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, la Politique encourage, entre autres, la modernisation des infrastructures, l'accompagnement dans le processus de certification de même que la recherche et l'innovation. Le gouvernement du Québec continuera à collaborer étroitement avec l'industrie afin d'appuyer des projets générant des retombées pour le secteur et les entreprises.

Pour plus d'informations sur la Politique bioalimentaire 2025-2035 : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/politique-bioalimentaire>.

MSX ET DERMO : DEUX MALADIES PRÉOCCUPANTES POUR LES PRODUCTEURS D'HUÎTRES QUÉBÉCOIS

Par Julie Tremblay, Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine, et François Martin,
Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Au cours de l'été 2025, la situation des maladies affectant les huîtres au Québec a pris une tournure préoccupante. Pour la première fois, des cas de *maladie de la sphère multinucléée inconnue* (MSX) et de *perkinsose* (ou dermo) ont été détectés dans la baie des Chaleurs, en Gaspésie. Ces maladies, causées respectivement par les parasites *Haplosporidium nelsoni* et *Perkinsus marinus*, ne présentent aucun danger pour la santé humaine, mais peuvent provoquer une augmentation significative de la mortalité des huîtres.

L'apparition de ces pathogènes en 2024 à l'Île-du-Prince-Édouard avait entraîné une réponse de la part de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), dont une mise en quarantaine de certains sites de production et une interdiction temporaire de l'importation interprovinciale d'huîtres en provenance de certaines régions des provinces maritimes. L'application de ces restrictions a occasionné beaucoup d'incertitude, ce qui a eu un impact direct sur l'approvisionnement en huîtres et les ventes de celles-ci dans plusieurs entreprises ostréicoles au Québec.

Le 2 septembre dernier, l'ACIA a finalement déclaré l'ensemble des eaux des cinq provinces de l'Est du Canada, soit celles du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, comme des zones contaminées par MSX et Perkinsose. Cela signifie que la présence de ces maladies y est avérée ou que la probabilité est forte qu'elles y soient présentes. Cette décision serait justifiée notamment par l'historique des déplacements d'huîtres entre ces provinces au cours des dernières années.

Depuis cette déclaration de l'ACIA, les transferts d'huîtres sont de nouveau possibles entre les provinces de l'Est. Ils doivent toutefois toujours être autorisés par Pêches et Océans Canada (qui se base notamment sur les analyses des comités d'introduction et de transfert). Il ne s'agit donc pas d'un libre exercice et les mesures de biosécurité demeurent importantes pour freiner la prolifération de ces maladies. Plusieurs éléments relatifs à ces dernières demeurent inconnus. Il est cependant reconnu qu'elles peuvent mettre quelques années à se développer avant d'affecter l'huître et d'être détectables. Ainsi, les prochaines années pourraient être critiques pour l'industrie ostréicole.

Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a bonifié son offre de services pour soutenir les ostréiculteurs dans la mise en place de mesures de prévention et de contrôle des maladies. Cela leur permettra d'avoir accès, s'ils le désirent, à des services vétérinaires spécialisés via le Programme intégré de santé animale du Québec. Le MAPAQ continuera d'appuyer l'industrie au regard des mesures visant à réduire les risques associés aux transferts d'huîtres, à assurer la surveillance des maladies et, avec les outils qu'il entend déployer, à aider l'industrie à préserver sa pérennité.



CALENDRIER DES FOIRES COMMERCIALES DE 2026 DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Par Maryanne Gervais, Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture

La présence d'entreprises du Québec aux foires commerciales permet de faire la promotion des poissons et des fruits de mer québécois sur les différents marchés. Elle contribue ainsi à accroître et à renforcer leur notoriété à l'étranger. De surcroît, ces foires offrent l'occasion de nouer ou de consolider des liens d'affaires et de s'informer sur les nouvelles tendances des marchés.

Les principales foires commerciales à venir en 2026 sont les suivantes :

GRANDE DÉGUSTATION DES PRODUITS D'ICI

Le 20 février 2026

Marché Bonsecours

Montréal, Canada

<https://cibim.org/evenements/la-grande-degustation-des-produits-dici-2026/>

FOODEX JAPAN

Du 10 au 13 mars 2026

Tokyo Big Sight

Tokyo, Japon

<https://www.jma.or.jp/foodex/en/>

SEAFOOD EXPO NORTH AMERICA

Du 15 au 17 mars 2026

Thomas M. Menino Convention and Exhibition Center

Boston, États-Unis

<https://www.seafoodexpo.com/north-america/>

SEAFOOD EXPO GLOBAL

Du 21 au 23 avril 2026

Fira Barcelona Gran Via Venue

Barcelone, Espagne

<https://www.seafoodexpo.com/global/>

SIAL CANADA

Du 29 avril au 1^{er} mai 2026

Palais des congrès

Montréal, Canada

<https://sialcanada.com/en/>

SEAFOOD EXPO ASIA

Du 2 au 4 septembre 2026

Sands Expo and Convention Centre

Singapour, Singapour

<https://www.seafoodexpo.com/asia/>

CHINA FISHERIES AND SEAFOOD EXPO

Dates à confirmer (automne 2026)

Hongdao International Convention and Exhibition Center

Qingdao, Chine

<https://chinaseafoodexpo.com/>

ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF : SIMPLIFIER LES DÉMARCHES POUR MIEUX SOUTENIR LE SECTEUR

Par Ann-Julie Côté, Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Dans sa volonté de simplifier les démarches administratives que doit accomplir sa clientèle, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation met en place des mesures d'allègement visant à faciliter les processus et à réduire les délais de traitement de l'ensemble des demandes qui lui sont adressées. Cette initiative s'inscrit dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.

Un des chantiers en cours concerne l'allègement des processus mis en œuvre dans le cadre de la délivrance de permis d'exploitation d'un établissement de préparation ou d'une conserverie de produits marins. Ces travaux ont notamment pour objectifs de répondre toujours plus rapidement aux demandes, de simplifier la documentation requise et les processus de traitement des dossiers ainsi que d'améliorer la communication avec les demandeurs.

En allégeant ces démarches, le Ministère souhaite permettre aux entreprises de se concentrer sur leur mission première, qui consiste à valoriser les ressources marines du Québec, tout en réduisant leur fardeau administratif.

TRAVAUX DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LE SECTEUR

Par Maryanne Gervais, Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec arrivant à son terme, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), en étroite collaboration avec ses partenaires, a entamé des démarches en vue de permettre l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, portée par l'industrie.

Ces démarches visent à définir une vision claire en ce qui concerne le développement de ce secteur pour les prochaines années, en cohérence avec les grandes orientations de la Politique bioalimentaire 2025-2035, tout en tenant compte des réalités propres au milieu.

La première étape, présentement en cours, consiste à désigner un organisme déjà engagé dans la concertation sectorielle avec les acteurs de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. L'organisme retenu sera chargé d'animer et de coordonner l'ensemble du processus. Appuyé par le MAPAQ, il établira les paramètres d'élaboration de la planification stratégique, laquelle sera confiée à un consultant externe.

VISITE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION EN GASPÉSIE

Par Aimée Raby, Direction régionale du Québec maritime et de la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent

Cet automne, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Donald Martel, a effectué une première visite en Gaspésie. Cette tournée a revêtu une grande importance, car le ministre a pu constater le dynamisme du secteur des pêches et de l'aquaculture dans la région en plus de rencontrer plusieurs acteurs du milieu.

Le ministre a ainsi pris le temps de visiter des usines de transformation de produits marins et de discuter avec des entrepreneurs locaux, ce qui lui a permis de voir de près leur expertise de même que leur contribution à ce secteur important pour la Gaspésie. D'ailleurs, accompagné du député de Gaspé et adjoint gouvernemental aux pêches, M. Stéphane Sainte-Croix, il a profité d'une visite de l'usine Les Pêcheries Gaspésiennes pour confirmer une aide de 500 000 \$ à cette entreprise pour un projet visant à automatiser la transformation du sébaste. Ce soutien porte à près de 2 millions de dollars l'aide financière accordée aux entreprises de transformation de produits marins des régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine depuis le début de l'année.

« Je suis très heureux d'avoir parcouru la Gaspésie aux côtés de mon collègue Stéphane Sainte-Croix cet automne. Cette tournée nous a permis d'annoncer des investissements importants pour l'industrie de la transformation des produits marins. C'est un secteur essentiel, non seulement pour la vitalité de nos régions maritimes, mais aussi pour l'essor de notre économie partout au Québec. Nos entreprises jouent un rôle clé dans nos pêches, notre aquaculture et notre autonomie alimentaire. Et je le dis clairement : je suis motivé à voir une plus grande part de nos pêches dans l'assiette des Québécois. »

De plus, de passage dans le Parc industriel de pêche de Rivière-au-Renard, le ministre a saisi l'occasion de discuter avec M. Daniel Côté, maire de Gaspé, au sujet de la diversité économique du territoire et des projets de développement qui y sont réalisés. Ensuite, il s'est rendu à Grande-Rivière pour assister à l'inauguration du Carrefour de l'innovation en pêches et aquaculture de Merinov, un événement marquant dans la région. Il a profité de sa présence du côté sud de la péninsule pour rencontrer des représentants d'organismes et d'entreprises des domaines de la commercialisation de produits marins, de la pêche de homard et de la mariculture. Cette visite en Gaspésie s'est avérée significative pour le ministre, qui souhaite contribuer à augmenter l'autonomie alimentaire du Québec et la vitalité de l'industrie bioalimentaire.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Donald Martel, ainsi que le député de Gaspé et adjoint gouvernemental aux pêches, M. Stéphane Sainte-Croix, dans les installations de l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie, accompagnés de M. Claudio Bernatchez, directeur général de cette association, et d'employés de celle-ci.

Photo : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.